



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Madagascar	
TITRE DU PROJET : PBF/MDG/D-1 : Prévention de la violence, de la délinquance juvénile et de l'insécurité dans les régions de DIANA et SAVA du Nord de Madagascar	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00119660	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : 1- OIT, 2- UNICEF, 3- UNFPA Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministères Population, Jeunesse, Justice (Tribunaux, administration pénitentiaire), Emploi, Travail, Education, Formation professionnelle et technique, FDS (Forces de Défense et de Sécurité : Police Nationale, Gendarmerie Nationale, Défense Nationale), BIANCO, Préfectures, Régions, Districts, Communes, Grandir Dignement, , Search for Common Ground – Tokotany Iraisana (TKI), Scout-Mpanazava, Jeune Reporter Clubs, Alliance Française, Associations de jeunesse (Agir Solidairement/AGIRS, Association des jeunes Formateurs-Assistants-conseillers-Etudes : AJFACE, Groupement des Préparateurs et Acheteurs de Vanille de la Sava, Conseil National de la Vanille (CNV), Comité régional de la lutte contre le travail des enfants (CRLTE), Réseaux de protection de l'enfant (RPE)	
Date approximative de démarrage du projet¹ : 16 janvier 2020 Durée du projet en mois :² 24 mois 24 mois + 6 mois extension = 30 mois : 16 janvier 2022 Nouvelle date de fin de projet : 15 juillet 2022 Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : 7 zones Région Diana : - Commune Urbaine (CU) d'Antsiranana - et District d'Ambanja (CU d'Ambanja et CR d'Ambohimena). Région Sava : - CU Sambava, Commune Rurale (CR) Bemanevika (Sambava), - CU Antalaha, CR Ampohibe (Antalaha).	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

1- OIT: \$ 570 096,00

2- UNICEF: \$ 464 915,00

3- UNFPA : \$ 464 915,00

Total PBF : \$ 1 499 926,00

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF.*

L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

Autres sources de financement destinées au projet (montant et source) :

1- OIT : \$ 150 000 (dont \$ 120 000 pour la location du bureau, l'internet et la sécurité ; \$ 30 000 Appui à la réalisation de l'étude anthropologique du phénomène Foroches ; Gratuit : Appui du Bureau-Pays en RH pour l'administration, finances et programmation)

2- UNICEF : \$ 30 000 (Véhicule) ; \$ 10 000 interventions avec les mineurs en prison à Antsiranana, y compris les mesures alternatives à la détention

3- UNFPA : \$ 75 000 (Antsiranana, Dialogues & Activités culturelles et sportives entre les jeunes membres Foroches)

PBF 1^{ère} tranche (70%):
\$ 1 049 948,20

 OIT: \$ 399 067,20
 UNICEF: \$ 325 440,50
 UNFPA: \$ 325 440,50

PBF 2^{ème} tranche* (30 %):
\$ 449 977,80

 OIT: \$ 171 028,80
 UNICEF: \$ 139 474,50
 UNFPA: \$ 139 474,50

PBF 3^{ème} tranche* (_ %):

 XXXX: \$ XXXXXX
 XXXX: \$ XXXXXX
 XXXX: \$ XXXXXX

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le secteur économique « production de la vanille », secteur clé dans les régions SAVA et DIANA, zone d'intervention du projet et pour Madagascar de manière générale, a été bouleversé ces dernières années par les effets néfastes de la hausse des violences et de l'insécurité, impliquant malheureusement les enfants et les jeunes. Dans cette partie nord de Madagascar, la cohésion sociale est affectée par la poussée de la violence et de la délinquance impliquant les enfants et les jeunes et met en danger leur avenir et la performance économique des zones ciblées. Contribuant à la consolidation d'un environnement favorable à la cohésion sociale, à la sécurité et au maintien de la performance de la filière vanille, le projet promeut un modèle holistique innovant qui aborde les niveaux institutionnel, communautaire et individuel pour mobiliser et responsabiliser toutes les institutions, structures, communautés et tous les individus à promouvoir des solutions solidaires et durables. La stratégie d'intervention porte sur la promotion du dialogue social et de la prise de décision transparente et inclusive ; la responsabilisation, l'appui à la participation et la coopération communautaire, ainsi que l'appui à la résilience des enfants et des jeunes.

Il s'agit d'une intervention holistique pour prévenir les tensions et les conflits liés à l'exploitation de la vanille, l'une des principales sources de revenus de Madagascar, tout en renforçant la cohésion sociale.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

L'analyse des conflits et l'identification des orientations stratégiques du projet sont issues d'une série de consultations menées aux niveaux national (consultation du Comité de pilotage du PBF et concertation des agences bénéficiaires) et régional, sur terrain et à distance (consultation des différents structures, projets-acteurs communautaires, associations et représentants des jeunes).

Les parties consultées : Primature, Police et Gendarmerie Nationale, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Directions régionales de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et Professionnel; de l'Administration Pénitentiaire; du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois sociales; de la Population, Protection Sociale et Promotion de la Femme; de la Jeunesse et des Sports; Directeur du Développement Régional de Diana, représentants des jeunes et associations des jeunes (Tanora Iray), Réseau de la Protection de l'Enfance, groupements professionnels (Groupement des Préparateurs et Acheteurs de Vanille de la Sava), Organisations non gouvernementales (SFCG, Save the Children, Grandir Dignement).

<p>Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 1 Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : \$ 912 290 soit 26% du budget de projet 26,91% pour le montant de \$ 403 573</p>	
<p>Degré de risque du projet⁴ : 1</p>	
<p>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 2.3</p> <p>Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Effets 1 & 2</p> <p>Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : 4, 5, 8, 16</p> <p>Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : Axe 1 (PGE) : Paix et Sécurité</p>	
<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet <input type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision:</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p> <p>Correction des erreurs de budgétisation Dans la planification initiale, les catégories budgétaires utilisées ne correspondaient pas nécessairement à la réalité de la mise en œuvre. Cette révision a pour objectif de corriger ces éléments budgétaires, conformément à l'orthodoxie de l'utilisation des catégories budgétaires UNDG. Ces changements n'affectent pas le contenu du projet. De légers changements ont été apportés pour ajuster certaines activités aux recommandations de l'évaluation de l'évaluabilité. Les contrats de service pour les formations professionnelles ont été augmentés en accroissant le nombre de bénéficiaires et surtout, en prenant en compte les jeunes d'Ambanja, site du projet (activité 3.2.3). Les frais généraux pour l'OIT sont en légère hausse, prenant en compte la proposition d'utiliser la voiture de l'OIT qui a été mise à disposition par l'USDOL.</p>

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3)

Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

bailleur de fonds du projet SAVABE, au profit du présent projet et est disponible à Sambava (à noter que le montant alloué aux coûts de fonctionnement n'a pas été modifié).

Revue du cadre de résultat et intégration des recommandations de l'évaluation de l'évaluabilité

Dans le souci d'une meilleure efficacité quant à sa redevabilité et pour améliorer l'évaluation de ses impacts, une évaluation de l'évaluabilité a été menée. Suite à cet exercice, les recommandations du consultant à l'endroit de l'équipe du projet ont été intégrées dans le document révisé. La révision consiste surtout à une redéfinition et reformulation des résultats du projet (Effets et Produits) de façon plus explicite et aussi SMART que possible avec des activités jugées les plus pertinentes qui en découlent.

Extension de six mois sans coût additionnel

Les activités du projet ont été prévues de commencer les premiers mois de l'année 2020 tel qu'il a été marqué dans le document du projet. Prévue se tenir la semaine du 23 mars 2020 l'activité a été annulée à cause de l'urgence sanitaire due à la Covid 19 et les mesures prises par les Agences du SNU face à cette pandémie. Par ailleurs, les procédures administratives de recrutement appliquées au niveau de chaque agence ont rendu difficile le processus.

Ces deux points constituent les principaux facteurs du retard dans la mise en œuvre du projet et qui a causé un retard de plus de six mois dans la mise en œuvre des activités.

Pour prendre en compte le retard et le peu de temps qui reste pour la mise en œuvre, le projet a procédé à la restructuration des activités et des approches suivant les recommandations du COPIL et des missions d'appui sur terrain et ce, avec l'approbation du Comité d'appui au projet.

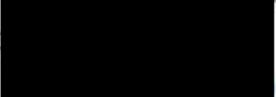
Quant au progrès actuel et l'engagement des parties prenantes, le projet est sur la phase de croisière de la mise en œuvre des activités. Les actions de sensibilisation de masse dans les quartiers et via les médias ont été effectuées. De même, l'organisation des dialogues communautaires ; les formations professionnelles des jeunes vulnérables ; la mobilisation des forces de l'ordre en partenariat avec les comités de vigilance communautaire ainsi que l'implication et l'engagement des autorités locales ont été entreprises.

L'engagement des partenaires et les collectivités territoriales décentralisées s'est manifesté par l'opérationnalisation du mécanisme de coordination au niveau de deux régions, à travers la mise en place et l'opérationnalisation du Comité d'appui au projet (CAP).

La mobilisation de l'Opération Mixte de conception (OMC), organe responsable de sécurité au niveau de la région et du district, dirigé par les Préfets est effective. Le plan d'action d'appui aux forces de défenses et de sécurité (FDS) est élaboré. Les activités de redynamisation de Dinam-Paritra ou Convention sociale pour la sécurisation du secteur vanille ont été entreprises et appropriées par la Région de SAVA. Une forte appropriation nationale du Projet a été constaté au niveau de terrain aussi bien par les jeunes que par les autorités locales

Ainsi, pour combler le retard de démarrage du projet et pour rattraper la mise en œuvre des activités clés telles que le Dialogue social, l'application effective de Dinam-paritra et l'équipement des forces de défense et de sécurité, l'extension de la durée du projet est plus que nécessaire. Cette extension va permettre également l'atteinte des résultats transformationnels attendus du Projet. En outre, l'extension aidera à stabiliser et mesurer les résultats obtenus.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p><i>Nom du représentant : Mr. Coffi Dominique Agossou</i></p> <p>Signature </p> <p><i>Nom de l'agence : Représentant résident, OIT</i></p> <p>Date et visa : 29 NOV 2021</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom : S.E.M. Christian Ntsay</i></p> <p>Signature </p> <p><i>Titre : Premier Ministre, Chef du Gouvernement</i></p> <p>Date et visa : 26 NOV 2021</p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁷</p> <p><i>Nom du représentant : Mr. Michel Saint-Lot Jean François Basse</i></p> <p>Signature  Jean-François BASSE Représentant UNICEF MADAGASCAR</p> <p><i>Nom de l'agence : Représentant résident, UNICEF</i></p> <p>Date et visa : 30.11.2021</p> 	<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁸</p> <p><i>Nom du représentant : Mr. Koffi Kouamé</i></p> <p>Signature </p> <p><i>Nom de l'agence : Représentant résident, LNFPA</i></p> <p>Date et visa : 29/11/2021</p> 
<p>Coordonnateur résident</p> <p><i>Nom : Mr. Issa Sanogo</i></p> <p>Signature </p> <p>Date & visa : 29.11.2021</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom du représentant for M. Oscar Fernandez-Taranco</i> Sous-Secrétaire Général pour l'appui à la consolidation de la paix.</p> <p>Signature </p> <p>Date & visa : 6 dec 2021</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

⁷ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

⁸ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

- a) Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions/conflits ? Fournir une analyse des acteurs clés et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

Les Régions Diana et Sava, qui se trouvent au Nord de Madagascar⁶, contribuent à la performance globale de l'économie du pays, avec ses secteurs porteurs en tourisme, exploitation aurifère et produits de rente, telle que la vanille. En ce qui concerne la vanille⁷, Madagascar fournit 80% de la demande mondiale, dont ces deux régions (Sava en premier lieu) font partie des principales régions productrices⁸. La quantité expédiée par le pays a atteint 1 887,3 tonnes et a rapporté 855 millions de dollars à la caisse de l'Etat en 2018. En plus d'une forte demande mondiale, le prix de la vanille préparée s'est multiplié par neuf entre 2014 et 2018, soit de 50 à 450 dollars le kilo. Ainsi, la vanille contribue à environ 7% du PIB de la Grande Île et fournit 200 000 emplois directs, et également d'autres activités économiques connexes. Cette attractivité de la filière vanille attire la violence et autres formes de conflits, impliquant les enfants et les jeunes et affecte toutes les zones de production de la vanille et les communautés, notamment depuis la forte augmentation du prix de la vanille.

La dépendance des communautés dans certaines zones de Diana et Sava vis-à-vis de la filière vanille génère des pratiques et activités illicites, impliquant à la fois les adultes, les jeunes, les enfants et d'autres acteurs. Ces activités incluent entre autres les actes de vol, de criminalité, de violence, de trafic d'influence et de corruption. Ces formes d'insécurité et de violence deviennent de plus en plus alarmantes et fortes.

Elles sont exacerbées par la mutation du phénomène « Foroches⁹ » de la Région Diana (en particulier la ville d'Antsiranana) qui touche de plus en plus les régions productrices de vanille, plus particulièrement les régions du Nord qui font l'objet du paquet d'interventions du présent projet.

Les enfants et les jeunes (filles¹⁰ et garçons) sont de plus en plus, selon le cas, auteurs ou victimes de violences, de vols et de criminalité liés à la vanille (vols de vanille sur pied ou préparée, attaques à main armées dans les champs ou aux domiciles, violences sexuelles¹¹). Ce fait crée des tensions et conflits et affecte les relations sociales, la sécurité et la paix dans les régions-cible. Ceci viole également les droits de l'Homme en général et ceux de l'enfant en particulier. Certains jeunes viennent, d'une part des familles en situation de vulnérabilité socio-économique, et d'autre part, des familles à revenus moyens et aisés dont les jeunes sont livrés à eux-mêmes par faute d'encadrement ou contrôle. L'exclusion économique (le manque d'emploi et l'envie d'être à la pointe des nouveautés), institutionnelle (dialogue et prise de décision à tous les niveaux) et l'oisiveté entraînent les jeunes à se livrer dans la commission d'actes de délinquance et de violence.

⁶ Région Diana étant composée de 5 districts : Ambanja, Ambilobe, Antsiranana I, Antsiranana II, Nosy Be; Région Sava de 4 districts : Andapa, Antalaha, Sambava, Vohémar. L'effectif de la population est, respectivement de 889 736 (48,7% hommes, 51,3% femmes) à Diana et 1 123 013 (49,5% hommes, 50,5% femmes) à Sava. Source : RGPH 2019. INSTAT

⁷ Source : Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat (MICA) et de la Banque Centrale de Madagascar

⁸ A Madagascar, les principales régions productrices de vanille étant Sava, Diana, Analanjirofo, Atsinanana, Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Anosy

⁹ Foroches étant une appellation venant de la déformation du verbe « forcer », traduisant l'acte de s'emparer par la force des biens d'autrui. Il s'agit de groupes de jeunes nés dans l'un des quartiers d'Antsiranana à Tanambao en 2000. Le phénomène « Foroches » puise son origine dans l'instrumentalisation des associations de quartiers des jeunes garçons et filles, à vocation culturelle et sportive dans les contextes de crise politique successive à Madagascar. La territorialisation et l'instrumentalisation des groupes de jeunes ont provoqué des conflits, aboutit même à certains affrontements violents et crée une rupture sociale entre les communautés. A l'heure actuelle, l'on observe l'extension des zones touchées par le phénomène de groupes de jeunes qui commettent des actes de violence et de criminalité dans d'autres régions du pays, notamment les autres districts de Diana (Ambilobe, Ambanja), la Région Sava, la Région de Boeny, et également la mutation du profil des jeunes membres qui fait apparaître des jeunes filles meneuses de gangs

¹⁰ Les groupes de jeunes qui se livrent à l'heure actuelle à la violence et à la délinquance se distinguent par l'apparition des jeunes filles qui sont devenues de plus en plus de meneuses de groupes. Source : Consultations avec les acteurs régionaux de Diana

¹¹ Sava et Diana étant parmi les 4 régions de Madagascar avec les plus hauts taux de violence sexuelle selon les données du Ministère de la Santé (Bulletin d'Information sur la Violence et les Blessures des Enfants à Madagascar. Ministère de Santé Publique, UNICEF. Aout 2019)

Par ailleurs, certains opérateurs économiques impliqués dans la chaîne de valeur de la vanille (collecteurs, acheteurs, exportateurs) par l'entremise des intermédiaires illégaux (adultes, groupes organisés de jeunes) font recours aux mineurs pour s'approvisionner en vanille volée pour deux raisons principales.

- Tout d'abord, les jeunes et enfants, du fait de leur âge, ne font pas l'objet de justice populaire de la part des communautés contrairement aux adultes¹² ;
- Ensuite, les enfants de moins de 13 ans ne sont pas responsables pénalement en cas d'infraction.

De ce fait les mineurs et les jeunes sont de plus en plus instrumentalisés dans ce circuit criminel par leurs aînés. L'on se réfère par exemple à leur utilisation pour faire passer les produits volés dans un circuit d'achat et d'approvisionnement hors contrôle.

En conséquence, la recrudescence d'actes de vols et d'effractions par ces mineurs et jeunes est fortement visible dans les deux régions : au mois de juin 2019, plus de 250 mineurs et jeunes sont incarcérés dans les Maisons Centrales de la Région Diana et Sava. Avec 192 enfants en prison (dont 8% filles)¹³, la Région de Sava connaît le taux d'enfants en conflit avec la loi incarcérés le plus élevé¹⁴ de Madagascar ce taux est essentiellement lié au vol de la vanille¹⁵.

La filière vanille dans les deux régions souffre du manque de dialogue inclusif entre tous les acteurs (autorités locales, régionales et nationales, opérateurs économiques, organisations communautaires, société civile, dont les femmes et les jeunes). Ce déficit crée des frustrations et désavantage entre autres les planteurs qui sont contraints soit de cueillir à la mauvaise période la vanille verte soit de vendre à moins de coût la vanille préparée, suite à des décisions insuffisamment adaptées aux réalités du secteur. Ceci affaiblit également la gouvernance locale en faveur de la population qui ne voit pas les redistributions équitables des retombées de la vanille, en plus de la corruption qui affecte l'ensemble des maillons de la chaîne. En outre, malgré l'adoption d'une loi spéciale¹⁶ pour la sécurisation de la filière, celle-ci est confrontée à l'insuffisance des ressources humaines et matérielles au niveau des forces de sécurité et de défense ; ce qui aggrave les actes de délinquance et de violence.

Devant le danger sur l'avenir des jeunes dans le Nord de Madagascar et les menaces à la paix et à la cohésion sociale, le Gouvernement de Madagascar continue de renforcer son engagement pour instaurer la paix dans le Nord de l'île, d'où la perspective d'une orientation stratégique axée sur la lutte contre l'insécurité, la violence et la délinquance juvénile. Le ciblage des actions dans les régions du Nord de Madagascar permettra d'avoir une synergie avec les initiatives de consolidation de la paix qui sont en cours de mise en œuvre dans les régions Sud, ainsi qu'au niveau central. C'est pourquoi, le projet propose un paquet holistique d'interventions pour la prévention et les réponses à la violence dans les Régions de Diana et Sava. Il entend agir sur les dimensions institutionnelles, communautaire et individuelle.

- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

L'État a affirmé sa volonté de renforcer les initiatives en faveur du développement, d'autant plus que le Gouvernement attache une importance particulière à l'investissement dans la jeunesse pour que le pays puisse tirer profit du dividende démographique. Le Premier Ministre, Chef du gouvernement, a souligné l'importance d'adresser la question de la délinquance juvénile comme une des priorités nationales. Cela s'inscrit dans le cadre de la consolidation de la paix et de la sécurité qui est une priorité absolue ainsi que

¹² Le rapport de HCDH sur la vindicte populaire (2018) montrant que la Région Sava étant la plus touchée par ce phénomène

¹³ Données trimestrielles du Ministère de la Justice

¹⁴ Un taux de 27 enfants pour 100,000 enfants, presque le double du taux de la région Analamanga (où se situe la capitale du pays) et trois fois le taux moyen national. La prison d'Antalaha qui a été construite pour 285 détenus héberge actuellement 10 fois ce nombre dont 192 mineurs. Le nombre d'enfants incarcérés a commencé à augmenter drastiquement en 2016 après la soudaine hausse du prix de la vanille. En 2014 il y avait en moyenne 25 enfants détenus dans la région Sava. Le taux d'enfant en prison à Diana étant le double du moyen national, avec 15 enfants par 100,000 populations

¹⁵ Données trimestrielles du Ministère de la Justice. Selon les dernières informations données par la Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire, environ deux tiers des mineurs sont incarcérés dans la Maison Centrale d'Antalaha pour vol de vanille

¹⁶ Loi n°88-028 du 16 décembre 1988) tendant à renforcer la répression des vols de vanille prévoyant un régime de mandats de dépôts systématiques contre les présumés auteurs, renforcée par la convention régionale (dinam-paritra).

l'effectivité de l'Etat de droit, et fait partie des 13 « Velirano » ou engagements de l'Etat inscrits dans la Politique Générale de l'Etat (PGE).

L'objectif est de garantir la paix durable dans tout le pays. Il met l'accent sur certains points à savoir : le cadrage des Dina (conventions régionales ou communautaires), la dotation en matériels adéquats des forces de sécurité urbaine comme rurale, le redéploiement des militaires dans les zones rouges, la mise en place d'une nouvelle stratégie de sécurisation des zones urbaines et rurales, la réhabilitation et la construction de nouvelles prisons et la réforme de la justice. Dans cette optique, le Projet s'appuie sur cette volonté politique de s'engager dans une démarche de protection et de promotion des enfants et des jeunes. Cette intervention se fonde également sur un cadre juridique cohérent et abondant en la matière mais nécessitant sa mise en œuvre effective.

Ce projet s'aligne ainsi aux cadres politiques et stratégiques suivants :

- Politique Générale de l'État (PGE), au niveau des Axes 1 : Paix et Sécurité ; 4 : Éducation pour tous ; 5 : Santé des jeunes ; 6 : Emploi décent pour tous ; 11 : L'autonomie et la responsabilisation de nos collectivités territoriales décentralisées ; 13 : Sports et loisirs
- Plan pour l'Émergence de Madagascar (PEM) qui est actuellement en cours de finalisation
- Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ)
- Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD).

S'agissant des Objectifs de Développement Durable (ODD), ledit projet contribue à l'atteinte des ODD 4 (Éducation), 5 (Égalité de Genre), 8 (Travail décent et Croissance inclusive), 16 (Justice et Paix).

c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Intensification de la lutte contre le travail des enfants dans le secteur vanille à travers l'appui des acteurs dans le cadre du projet Soutenir les acteurs de la vanille au Bénéfice des Enfants - SAVABE (Novembre 2016-juillet 2020)	USDOL 4 000 000 USD	Quatre axes majeurs : (1) Gouvernance de la filière vanille ; (2) Renforcement de capacité des partenaires sur la lutte contre le travail des enfants (par l'adoption, la mise en application et le suivi des conventions internationales et lois nationales) ; (3) Sensibilisation de la communauté sur la lutte contre le travail des enfants et la valeur de l'éducation ; (4) Amélioration des moyens de subsistance des bénéficiaires du projet (ménages et enfants)	Complémentarité : - Poursuivre les actions de réinsertion socio-professionnelle des enfants et des jeunes, à travers l'intensification de la formation professionnelle, le suivi post-formation et des appuis aux enfants et aux jeunes vulnérables - Poursuivre les activités de sensibilisation auprès des communautés, en faveur de la lutte contre le travail des enfants et de la valeur de l'éducation - Mobiliser les structures régionales et locales de lutte contre le travail des enfants - Faire la vulgarisation et le suivi de l'application du dynam-paritra (convention régionale) incluant la lutte contre le travail des

			enfants dans le secteur vanille.
Lutte contre le phénomène « Foroches » dans la ville d'Antsiranana, Région Diana (2015-2018)	Fonds propre OIT 350 000 USD	Réalisation de diverses actions : - Etude sur le phénomène Foroches dans la région DIANA, - Renforcement de capacité de la Région Diana amenant à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de la lutte contre la délinquance juvénile dans la région. - Insertion des jeunes délinquants en milieu de travail (stages, emplois, apprentissage), et à l'auto-emploi, et l'accompagnement des jeunes à l'emploi par la mise en place de services d'accès à l'information, au conseil et à l'orientation à l'emploi, formations professionnelles et formations transversales gratuites pointées d'apprentissage aux métiers et la dotation de kits de démarrage et accompagnement à l'emploi indépendant ou salarié	Complémentarité : Dans la Région Diana : - Prendre en charge les jeunes délinquants et à risques qui ont été déjà inscrits dans la liste d'attente pour bénéficier des appuis pour leur insertion professionnelle - Renforcer les partenariats avec les parties prenantes pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes et ceux à risques. Dans la Région Sava : Différence : - Région d'intervention - Tirer les leçons apprises de Diana et renforcer les activités - Toucher les jeunes en conflit avec la loi sous liberté surveillée
Appui aux Mécanismes Endogènes pour le Dialogue Communautaire et à l'Amélioration des Conditions Economiques des Populations Vulnérables (AME), (Novembre 2017 - Décembre 2019)	PBF 3 000 000 USD	1. La cohésion sociale et l'adhésion à la paix et le dialogue communautaire 2. Intégration des communautés, des femmes et des jeunes marginalisés dans la dynamique socio-économique et renforcent leur participation dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, réduisant ainsi leur vulnérabilité à se faire enrôler dans les groupes de dahalo/malaso ou bandits	Valoriser les acquis (Plateformes communautaires, club de paix, messagers de la paix, événements culturels et sportifs et émissions radio axées sur la paix) dans les démarches de dialogue communautaire et de règlement pacifique des conflits
Programme Zatovo/Projet ZaMiova ou Passeport pour les adolescents	KOICA 256 411 USD	Amélioration des conditions de vie et soutien à une croissance inclusive des filles à travers l'éducation et les services de santé	Différences : Région Axes thématiques : principalement, sur la promotion de la participation des adolescents et jeunes et leur engagement dans les activités

			communautaires Complémentarité : Promotion des adolescents et des jeunes
Renforcement du système de protection de l'enfant (2015-2020)	Multibailleurs Environ 200 000 USD par an	Renforcement du système de protection de l'enfant dans les régions cibles de l'UNICEF y compris les capacités et fonctionnement des réseaux de protection de l'enfant, ainsi que la Police des Mœurs et Protection des Mineurs et le Service de Protection des Mineurs de la Gendarmerie Nationale et les associations de la société civile, y compris Cœur et Conscience dans la Région Diana	Renforcement continu du système de protection de l'enfant, en cours à Diana depuis 2015 et à Sava depuis 2019 créant une solide base pour ce projet. Le projet va avoir des éléments de renforcement de coordination et capacités techniques sur la protection de l'enfant
Justice pour enfants (2015-2020)	Fonds UNICEF Environ 400 000 USD par an	Mise en place d'un système de Justice pour Enfants conforme aux normes internationales en partenariat avec le Ministère de la Justice et l'association Grandir Dignement. Les principales thématiques sont le renforcement de capacités des acteurs pour un meilleur accès à la justice par des enfants victimes et les enfants en conflit avec la loi ; la mise en place d'un système de traçabilité des dossiers des mineurs ; des actions pour la réinsertion sociale des mineurs en prison, et la mise en œuvre des mesures de liberté surveillée	Mêmes activités déjà en cours en partenariat avec Grandir Dignement à Antananarivo et dans la Région de Diana dans ce projet
Compétences de vie (2018-2021)	KOICA 160,000 USD par an pour 4 ans Comité National UNICEF Allemagne 50 000 USD par an pour 3 ans Comité National Danois UNICEF 200 000 USD	Séances de compétences de vie pour les jeunes vulnérables autour des thématiques de confiance en soi, vivre en paix, non-violence, santé reproductive, etc. , basées sur un manuel national	Différence : Mise en œuvre de cette méthodologie auprès des jeunes incarcérés

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) **Une brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le projet aborde les questions de la violence, de la délinquance juvénile et de l'insécurité dans le secteur de la vanille et se concentre dans les Régions Diana et Sava au Nord de Madagascar. L'extension et les formes d'actes de violence et de criminalité dans ces localités présentent des nouvelles pratiques qui impliquent les enfants et les jeunes. Leur conséquence affecte la cohésion sociale ainsi que l'essor économique des régions et met en danger leur avenir. Le projet propose d'apporter des solutions structurelles à trois niveaux, institutionnel, communautaire et individuel, pour répondre aux trois problématiques identifiées par l'analyse de conflit. Il s'agit notamment de :

- a. Dialogue insuffisamment inclusif et insuffisante coopération étroite et complémentaire entre les autorités institutionnelles locales, régionales et nationales, les partenaires sociaux et la société civile pour traiter de manière efficace et durable les questions de la violence et de la délinquance dans les régions du Nord
- b. Les défaillances de l'environnement socio-économique et culturel à tous les niveaux qui ne protègent pas les enfants et les jeunes contre toutes formes de violence et de délinquance et mettent en danger leur avenir
- c. La fragilisation de la cohésion sociale, la dégradation de la qualité de la vanille et la perturbation des activités liées au tourisme qui ont engendré une augmentation de la violence et de la délinquance.

En adressant ces problématiques, le projet contribue à consolider un environnement favorable à la cohésion sociale, à la sécurité et au maintien de la performance de la filière vanille, à la reprise des activités touristiques, étant donné que les autorités et les acteurs économiques ont déjà engagé des actions pour rétablir la sécurité dans ces deux régions. Tenant compte des niveaux ci-dessus, la stratégie d'intervention est axée sur trois aspects : (i) promotion du dialogue social et de la prise de décision transparente et inclusive ; (ii) responsabilisation et appui à la participation et à la coopération communautaire ; (iii) appui à la résilience des enfants et des jeunes.

Cette démarche stratégique se résume comme suit :

- **Promotion du dialogue social et de prise de décision transparente et inclusive** : certains structures et acteurs publics, privés et associatifs se sentent exclus des instances de concertation et de prise de décision sur les questions liées à la filière vanille, ce qui entraîne un déséquilibre en termes d'appropriation, d'exécution et d'efficacité. Le projet entend renforcer la connaissance et l'analyse des dynamiques de structuration, de relation et de dialogue ou concertation dans les régions d'intervention. Le projet va adopter les principes de dialogue social, tout en renforçant les capacités des parties prenantes en termes de structuration, de leadership et de négociation. Par ailleurs, l'application des décisions prises à l'issue de ces concertations se heurte à la pratique de la corruption. Comme l'objectif « tolérance zéro » appliqué dans tout Madagascar, le projet soutient et accompagne cet effort à travers des activités de plaidoyer et de renforcement de capacités des structures et acteurs concernés, en collaboration avec le Bianco et les agences onusiennes spécialisées dans ce domaine.
- **Responsabilisation et appui à la participation et la coopération communautaire** : les enfants et les jeunes se construisent socialement, culturellement et moralement au sein des familles, des quartiers et des communes. Seulement, il s'est avéré que les actes de délinquance sont favorisés par les trajectoires familiales, les défaillances de l'éducation et de l'encadrement des parents et de la société, la faible participation communautaire dans la recherche et l'application commune des solutions. De plus certaines communautés se sentent moins responsables des échecs sociétaux. Par ailleurs, la rupture des relations sociales au sein des communautés à cause de la violence et de la délinquance les éloigne de plus en plus de la cohésion sociale. Alors, l'approche est ici communautaire ; les interventions sont axées sur la sensibilisation de masse, la promotion des dialogues communautaires et intergénérationnels, la coordination et le renforcement des capacités des instances communautaires pour réguler le phénomène de violence et de délinquance qui trouve généralement sa genèse au sein des communautés.

- **Appui à la résilience des enfants et des jeunes** : il est apparu que les enfants et les jeunes se livrent par eux-mêmes dans les actes de violence et de délinquance ; mais, ils sont aussi souvent utilisés par des adultes et des groupes organisés à cette fin. Ici, le projet priorise le travail sur le jeune ou « l'individu » afin de lui donner la faculté et les capacités de résister ou de ne pas récidiver. S'ils sont victimes de l'instrumentalisation, il existe peu de voies et moyens pour leur assurer un avenir meilleur et sain. C'est pourquoi, en connaissant mieux l'évolution de ce phénomène de violence et de délinquance impliquant les enfants et les jeunes, les solutions peuvent être plus ciblées et pertinentes. Aussi, le projet appuie les autorités régionales, les centres de rééducation et d'insertion, les communautés à renforcer les initiatives de sensibilisation, d'éducation, de réinsertion et insertion socio-professionnelle dans un cadre plus approprié et respectueux des droits de l'enfant. Cet appui s'adresse à deux catégories d'enfants et de jeunes, à savoir jeunes vulnérables et à risque et jeunes en conflit avec la loi.
- a) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

Le projet se base sur l'hypothèse qu'une action collective et solidaire des institutions, des acteurs économiques, des jeunes et des communautés contre les trajectoires délinquantes et violentes, couplée à un processus de concertation et de prise de décision inclusif renforcera la cohésion sociale dans les régions du Nord productrice de la vanille, et aura un impact sur la consolidation de la paix. Le projet propose la théorie de changement suivante :

SI les décisions prises autour de la chaîne d'approvisionnement de la filière vanille sont plus transparentes et inclusives,

SI la collaboration entre les communautés affectées par la violence et l'insécurité liée au secteur de la vanille et les forces de sécurité est effective,

SI les jeunes à risque de délinquance et les jeunes en conflit avec la loi disposent de capacités et de moyens pour éviter l'enrôlement dans la criminalité et la violence,

ALORS la cohésion sociale sera rétablie suite à une réduction de la délinquance, de la violence et de l'insécurité dans le Nord du pays,

PARCE QU'un environnement favorable à l'implication de tous les acteurs dans la prévention et les réponses à la violence et à l'insécurité dans les deux régions sera promu.

- b) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B

Résultat 1 : ~~Les autorités institutionnelles locales, régionales et nationales, les partenaires sociaux et la société civile, promeuvent plus de transparence et d'inclusion dans les décisions autour de la chaîne d'approvisionnement de la filière vanille et les enjeux de la violence et de l'insécurité y afférents~~

Résultat 1 : D'ici la fin du projet, les décisions autour de la chaîne d'approvisionnement de la filière vanille et les enjeux de la violence et de l'insécurité y afférents sont prises d'une manière concertée et inclusive

Produit 1.1 ~~Un processus de concertation et de prise de décision (dialogue social) inclusif des acteurs clefs concernant la chaîne d'approvisionnement de la filière vanille est facilité~~

Produit 1.1. L'implication de tous les groupes d'acteurs clefs de la chaîne d'approvisionnement de vanille dans les structures de concertation est effective

Activité 1.1.1. Réaliser une cartographie des acteurs et des interventions autour de la chaîne d'approvisionnement de la filière vanille - **Complété**

Activité 1.1.2. Mener des activités de renforcement de capacités des structures et groupes d'acteurs clefs (OSC, partenaires sociaux, producteurs, secteur privé, etc.) pour une meilleure inclusion – **en cours**

Activité 1.1.3. Organiser des séries de séances de dialogue social inclusif sur les questions clés de la filière vanille, notamment les questions de réglementation du secteur (Etat, opérateurs économiques, producteurs, collectivités, société civile) **Complété**

Activité 1.1.4. Mener un plaidoyer au niveau national pour la révision de la politique pénale de la vanille, **en cours**

Produit 1.2. Les institutions locales de lutte contre la corruption sont renforcées

Activité 1.2.1. Mener des interventions pour soutenir la lutte anti-corruption (appui au BIANCO en partenariat avec le projet Gouvernance financé par PBF, appui technique et renforcement de capacités des autorités, des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et des Tribunaux de Première Instance des zones d'intervention en matière de lutte anti-corruption) dans la filière vanille – **en cours**

Activité 1.2.2. Appuyer les FDS pour renforcer leur contrôle dans les trois points de passage principaux de **passage de** la vanille volée (Sava) – **en cours**

Résultat 2 : La collaboration entre les communautés et les forces de défense et de sécurité, ainsi que des réponses communes, sont promues

Résultat 2 : Une meilleure collaboration entre les communautés et les forces de défense et de sécurité dans la prévention de la violence dans le secteur de la vanille est instaurée

Produit 2.1. La compréhension et le rapprochement communautaire sur les questions de prévention de la violence dans le secteur de la vanille et les enjeux y afférents sont améliorés

Produit 2.1 Les communautés disposent des capacités requises pour prévenir les diverses formes de violence dans le secteur de la vanille

Activité 2.1.1. Sensibiliser les communautés et le secteur privé sur les causes et les conséquences de la violence dans le secteur de la vanille, à travers les médias de proximité, les réseaux sociaux, les plateformes numériques et les pairs éducateurs – **en cours**

Activité 2.1.2. Organiser des dialogues communautaires et intergénérationnels sur les thématiques de la prévention de la délinquance, la violence, l'insécurité et la promotion de la cohésion sociale – **en cours**

Activité 2.1.3 : Appuyer le renforcement des mécanismes de coordination des différents structures et acteurs communautaires dans la prévention de la délinquance des jeunes à travers la création d'un système de référencement au niveau des sites d'interventions. – **en cours**

Activité 2.1.4 : Renforcer des capacités des structures mises en place par la dotation d'outils de travail, la formation sur le suivi et l'évaluation, y compris le suivi des « dynam-paritra » (convention collective locale) – **en cours**

Produit 2.2. Une meilleure collaboration entre les communautés et les forces de défense et de sécurité dans la prévention de la violence dans le secteur de la vanille est promue

Produit 2.2 Les communes d'intervention ont des plans d'action en collaboration avec les FDS pour réduire les violences dans le secteur vanille et lutter contre l'insécurité

Activité 2.2.1. Appuyer la mise en place de plateformes d'échanges, l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'action pour la prévention et les réponses à la violence dans les communautés (acteurs : comités communautaires de vigilance, FDS, représentants des communautés et de la société civile, représentants des institutions étatiques clefs, secteur privé)

Activité 2.2.1 : Appuyer la mise en place de plateformes d'échanges regroupant tous les acteurs (comités communautaires de vigilance, FDS, représentants des communautés et de la société civile, représentants des institutions étatiques clefs, secteur privé) – **en cours**

Activité 2.2.2 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'action pour la prévention et les réponses à la violence dans les communautés par les plateformes d'échanges mises en place -en cours

Activité 2.2.3. Renforcer la collaboration entre les comités de vigilance et les FDS (dont par la mise en place des procédures opérationnelles standards) – **en cours**

Activité 2.2.4. Appuyer les associations de femmes et de jeunes la mise en œuvre et le suivi du plan d'action pour la prévention et la réponse à la violence au sein des communautés – **en cours**

Résultat 3 : Les jeunes filles et garçons vulnérables sont encouragés et soutenus pour prévenir leur enrôlement dans la délinquance et la violence

Résultat 3 : D'ici la fin du projet, les jeunes vulnérables et à risque de s'engager dans la criminalité et violence liée à la filière vanille ont une résilience renforcée

Produit 3.1. L'expansion du phénomène « Foroches » vers les zones de production de vanille est mieux connue et appréhendée par les acteurs locaux et nationaux

Produit 3.1 Les jeunes vulnérables et à risque de délinquance sont engagés en tant qu'acteurs de la paix

Activité 3.1.1. Mener une étude anthropologique sur le phénomène « Foroches », ses manifestations actuelles, ses mutations et son flux migratoire - **en cours**

Activité 3.1.2. Organiser des dialogues avec les jeunes membres des groupes « Foroches » en vue de véhiculer des messages liés à la non-violence, à la culture du vivre ensemble, etc. (complété par fonds propres UNFPA) – **en cours**

Activité 3.1.3. Organiser des activités culturelles et sportives à destination des jeunes, en particulier les membres des différents groupes « Foroches » (complété par fonds propres UNFPA).- **en cours**

Produit 3.2. La résilience des jeunes vulnérables et à risque de s'engager dans la criminalité et violence liée à la filière vanille est renforcée

Produit 3.2 : Les jeunes vulnérables et à risques cibles disposent des compétences pour la vie et/ou professionnelles

Activité 3.2.1. Renforcer les capacités des jeunes en matière de compétences pour la vie, de culture de non-violence et de vivre ensemble – **en cours**

Activité 3.2.2. Soutenir les jeunes vulnérables à travers le renforcement des capacités des structures et associations de jeunesse (ceci comprendra les activités culturelles et sportives) – **en cours**

Activité 3.2.3. Organiser des formations professionnelles sur mesure et mener un suivi-accompagnement post formation pour les jeunes vulnérables et à risque – **en cours**

Produit 3.3. Les jeunes en conflit avec la loi sont accompagnés pour prévenir leur récidive

Produit 3.3. Les enfants en conflit avec la loi incarcérés dans la maison centrale d'Antalaha bénéficient des services de rééducation et des alternatives à la détention pour prévenir la récidive

Activité 3.3.1. Appuyer l'application des mesures alternatives à la détention pour les enfants en conflit avec la loi (exemple, liberté surveillée) – **en cours**

Activité 3.3.2. Soutenir les programmes d'accompagnement psychosocial pour les jeunes en conflit avec la loi et leurs familles pendant et après la détention ou les mesures alternatives à la détention, pour éviter la récidive – **en cours**

Activité 3.3.3. Renforcer les capacités des jeunes en conflit avec la loi en matière de compétences de vie, de culture de non-violence et de vivre ensemble – **en cours**

Activité 3.3.4. Organiser des formations professionnelles sur mesure et mener un suivi-accompagnement post formation pour les jeunes en conflit avec la loi. – **en cours**

Activité 3.3.5. Mener des actions de plaidoyer auprès des autorités nationales pour l'application des mesures alternatives à la détention – **en cours**

Cf. Annexe B. Matrice de résultats.

d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs et finaux sont constitués de :

- 3 000 enfants et jeunes (filles et garçons) à risque de délinquance dont 200 jeunes en conflit avec la loi.

Leur sélection se basera sur les critères suivants :

- Jeunes¹⁷ en garde à vue, en détention préventive, et condamnés de 13 à 30 ans¹⁸
- Jeunes ayant abandonné l'école
- Jeunes issus de famille avec existence de violence conjugale ou monoparentale vulnérable
- Jeunes ruraux étudiants en ville.

NB : pour les activités qui concernent l'UNICEF les bénéficiaires parmi les jeunes ne dépassent pas 18 ans d'âge

- 1000opérateurs économiques dans la vanille (producteurs, collecteurs, commissionnaires, préparateurs, acheteurs, exportateurs) qui sont bénéficiaires directs des retombées des interventions.

Le projet touche aussi d'autres bénéficiaires indirects, d'environ 10 000 individus et structures, constitués de :

- Jeunes pairs éducateurs
- Parents, y compris mères et pères célibataires
- Populations des régions d'intervention
- Structures étatiques
- Structures pour l'encadrement des jeunes (maisons des jeunes, associations des jeunes)
- Autorités locales et traditionnelles
- Maisons centrales (prisons)
- Structures et acteurs intervenants sociaux
- Centres de formation professionnelle.

Ciblage géographique

Le projet sera mis en œuvre dans deux Régions de Madagascar, à savoir Région Diana et Région Sava. Les zones d'intervention sont identifiées sur la base des critères suivants :

- Importance de la production de vanille
- Axe stratégique en termes de circuit de trafic
- Niveau de la violence et comportements à risque (consommation de drogues, phénomène de groupes de jeunes organisés dans la criminalité en milieu urbain)
- Nombre d'enfants en conflit avec la loi (effectif en détention).

Se basant sur ces critères, les communes suivantes ont été identifiées à l'issue des consultations avec la partie nationale et la société civile :

¹⁷ Dans ce document « jeunes » comprends les enfants et jeunes entre 10 et 30 ans. La Politique Nationale de la Jeunesse à Madagascar définit les jeunes comme les individus de 14 à 30 ans.

¹⁸ Sur 2 375 personnes incarcérées dans la MC Antalaha, 192 ont moins de 18 ans et 1 496 sont des jeunes âgés de 21 à 35 ans (Administration pénitentiaire, août 2019).

- Région Diana :
 - Commune Urbaine (CU) d'Antsiranana
 - District d'Ambanja (CU d'Ambanja et CR Ambohimena).
- Région Sava :
 - CU Sambava, Commune Rurale (CR) Bemanevika (Sambava),
 - CU Antalaha, CR Ampohibe (Antalaha).

Calendrier de mise en œuvre des activités

Le projet sera mis en œuvre pour une durée de 24 mois, soit la période 2020-2021. La date approximative du démarrage est prévue en janvier 2020. Ci-après la planification indicative du projet :

- Mise en place de la gestion et la coordination du projet : Janvier à Mars 2020
- Lancement proprement dit des activités : Mars 2020 à Décembre 2021
- Evaluation à mi-parcours : Janvier à Février 2021
- Evaluation finale indépendante : Octobre à Novembre 2021
- Clôture du projet : Décembre 2021.

Approches de mise en œuvre

Le projet privilégie l'approche participative et inclusive, qui mobilise et implique l'ensemble des bénéficiaires directs et indirects à tous les niveaux, de la planification, et au suivi-évaluation en passant par la mise en œuvre du projet. Il adopte également l'approche territoriale en se concentrant sur deux régions du Nord et des communes ciblées, ainsi que l'approche intégrée par la mise en œuvre des activités qui couvrent des dimensions multiples, notamment institutionnelle, sociale et économique.

Le projet promeut aussi l'approche genre, touchant autant l'esprit et les contenus des activités que les cibles. Pour leur résilience et leur protection face à l'exposition à la violence et la délinquance, les jeunes filles et les femmes sont particulièrement considérées dans la majorité des activités. De plus, c'est l'un des critères d'évaluation du projet.

Etant donné que le phénomène de la délinquance fait intervenir les enfants et les jeunes, le projet touche la dimension économique et promeut une approche fondée sur les Droits de l'Homme, le Droit de l'Enfant, les principes et droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail.

Egalement, l'approche se veut être intégrée car les interventions proposées s'articulent sur trois niveaux, à savoir : au niveau macro (institutionnel), méso (communautaire) et micro (individuel).

Le projet veille aussi à la synergie et à la complémentarité de ses activités aux initiatives régionales existantes, entre autres, en termes de :

- Protection de l'enfant dont la promotion du dialogue social et l'application des lois sur la protection des enfants complètent les activités du projet (Projet Soutenir les Acteurs de la Vanille au Bénéfice des Enfants/OIT/Région Sava; projet d'appui au Ministère de la Justice pour l'application efficace de la loi n° 2016-018 du 22 août 2016 relative aux mesures et à la procédure applicables aux enfants en conflit avec la loi/UNICEF) ; renforcement des réseaux de protection de l'enfants au niveau district et commune dans les deux régions
- Prise en charge, réinsertion et insertion socio-professionnelle des jeunes exposés à la délinquance et vulnérables dont les résultats peuvent servir de consolidation pour le présent projet (projet de réinsertion sociale des jeunes délinquants par des formations professionnelles et multidimensionnelles et leur insertion en milieu de travail/OIT/Région Diana ; projet de développement des communautés de producteurs de vanille en veillant à mettre à l'échelle les bonnes pratiques durables dans le processus d'amélioration des conditions de vie des producteurs de vanille/GIZ/Région Sava ; projet de mise en place et d'opérationnalisation des Centres d'écoute et de conseil juridique (CECJ) pour une prise en charge intégrée des survivants de violences/UNICEF et UNFPA/Régions Diana & Sava
- Promotion des dialogues pour la cohésion sociale dont le projet vient en complémentarité et valorise les acquis (projet promotion des espaces de dialogue et de concertation entre les parties prenantes pour une

plus forte cohésion sociale au sein des communautés concernées par le secteur vanille/Search for Common Ground/Région Sava)

- Promotion de la jeunesse dont la collaboration et l'appui aux jeunes favoriseront leur résilience face à la délinquance et de paix (projet de mise en place des centres de jeunesse au niveau des régions et communes/UNICEF ; projet d'appui au réseau des jeunes ambassadeurs engagés dans la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes/UNFPA/Région Diana
- Développement des compétences de vie dont les outils développés sont capitalisés par le projet (projet d'élaboration d'un manuel sur les Compétences à la vie « Life Skills »/UNICEF ; projet de mise à l'échelle du programme complet à la sexualité « Education à la Vie en Harmonie » qui comprend la prévention des violences, des grossesses précoces/non désirées mais également des IST/VIH/SIDA/UNICEF & UNFPA & UNESCO.

Avec le regain de la pandémie du COVID 19 à Madagascar, le projet veillera à ce que ses impacts sur le projet soient réduits sinon inexistantes. Dans ce sens, le projet prendra en compte les mesures sanitaires. En ce qui concerne la gestion, l'équipe du projet assurera la poursuite des activités avec une application stricte des mesures à prendre. Chaque membre de l'équipe aura la responsabilité de respecter la prévention collective s'agissant notamment de télétravail et l'adoption de nouvelles habitudes de travail ainsi que l'utilisation des mesures sanitaires exigées :

- a. intégrer notamment les mesures de distanciation sociale et autres mesures barrière pour de très nombreux mois.
- b. mettre à disposition sur les lieux de travail de dispositifs de lavage de main (DLM) eau salubre, savons, gel hydro alcooliques et tous autres moyens recommandés par le gouvernement
- c. limiter les déplacements et les réunions regroupant bien nombre de participants
- d. utiliser des équipements de protection individuelle et du bureau dans le cadre de l'activité du projet : masques, hygiène des outils, ordinateurs, téléphones utilisés dans le cadre du travail, nettoyage renforcé avec des produits d'entretien du bureau et locaux de travail
- e. pour des réunions inévitables bien justifiées,
 - mettre à disposition de DLM, des masques et un rappel sur les informations sur le COVID en insistant sur les mesures barrières et les comportements seront entrepris à chaque début de réunion.
 - Renforcer la sensibilisation par l'affichage des mesures barrières en utilisant les affiches officielles et les consignes sur tous les sites d'intervention du Projet.

Dans la mise en œuvre des activités,

- f. Renforcer la collaboration avec les partenaires d'exécution (Grandir Dignement, TKI, Agir Solidairement/AGIRS, les consultants, centres de formations, etc) pour pouvoir respecter le plan de travail et les échéances fixées
- g. Mettre en place un système de suivi à travers des réunions régulières virtuelles et/ou échanges téléphoniques
- h. Participer dans les réunions avec les autorités au niveau de la Région SAVA pour un suivi rapproché des mesures sanitaires prises et adapter les stratégies en fonction de l'évolution de la situation locale
- i. Instaurer une communication régulière avec le Secrétariat du PBF pour s'échanger de la situation de Covid-19 et de ses impacts sur le bon déroulement du projet.
- j. Impliquer davantage les CAP pour Sambava et CRAP pour Diana dans le suivi des activités au niveau des régions
- k. Chercher une synergie avec les actions et initiatives en cours menés par les autres acteurs pour renforcer la mise en œuvre des activités
- l. Exiger l'adoption des mêmes mesures sanitaires dans les stratégies des parties prenantes, des prestataires et des partenaires de mise en œuvre.

III. Gestion du projet et coordination

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et

capacités existantes. Le projet sera mis en œuvre conjointement par les agences partenaires en étroite coordination avec les différents départements ministériels impliqués, sous la coordination quotidienne de l'agence lead, qui est l'Organisation International du Travail (OIT).

Les organisations bénéficiaires sont constituées de l'OIT, l'UNFPA et l'UNICEF. Leurs partenaires de mise en œuvre sont formés par les institutions centrales (ministères sectoriels, notamment jeunesse, emploi, travail, population, formation professionnelle, éducation) et leurs services techniques régionaux, les organisations de la société civile et leurs réseaux œuvrant dans les thématiques du projet, les centres de formation professionnelle, les structures d'appuis et d'animation des jeunes (maison des jeunes, centre de rééducation, etc.), le secteur privé. Le tableau ci-dessous présente chaque organisation.

Présentation des organisations bénéficiaires

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
ILO	USD 14 736 294	Fonds réguliers ILO, USDOL, Norvège, France, Union Européenne	Antananarivo et Sambava	34 dont 6 à Sambava	1 sur le travail des enfants 1 sur Emploi
UNFPA	USD 5 437 022	Fonds réguliers et fonds thématiques UNFPA, Fonds conjoints UN, UBRAF, Japon, Groupe Filatex, PBF	Antananarivo et Tuléar	40	4
UNICEF	USDS 35 341 463	Fonds réguliers et thématiques UNICEF ; Corée, Japon, Royaume Uni ; Union Européenne ; Norvège ; USAID ; Comites Nationaux d'UNICEF (Etats Unies, Suisse, Allemand, Belge, Royaume Uni, etc.), GAVI	Bureau à Antananarivo, Personnel basé aussi dans d'autre lieux et hébergé par les partenaires : Toliara, Ambovombe, Taolagnaro, Manakara, Mahajanga, Fenerive Est, Toamasina, Nosy Be	Environ 150 1 dans les zones du projet (Nosy Be, Region Diana)	6 spécialistes de Protection de l'Enfant (Antananarivo) 1 spécialiste de protection de l'Enfant (Diana) 5 spécialistes en communication pour le développement

Sur l'OIT :

La mission de l'OIT est d'œuvrer pour la justice sociale, à travers la promotion du travail décent qui repose sur quatre piliers à savoir l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les normes internationales du travail. Présent à Madagascar depuis 1975, l'OIT a toujours soutenu les efforts des mandants tripartites (gouvernement, organisation des employeurs et des travailleurs) dans les domaines suivants : (i) renforcement du droit au travail à travers la promotion des Principes et Droits Fondamentaux au Travail (PDFT) et des Normes internationales du Travail (NIT), promotion de l'emploi des jeunes, lutte contre le travail des enfants dans le tourisme, la vanille, le travail domestique, la transition vers l'économie formelle, lutte contre la délinquance des enfants (Foroches), (ii) promotion de l'emploi et la protection de

l'environnement par le biais de l'application de l'approche Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) structurée et des actions portant sur l'économie rurale.

Depuis 2015, le cadre de coopération entre l'OIT et le Gouvernement de Madagascar s'inscrit dans le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD), couvrant la période 2015-2019, avec une extension en 2020. Les priorités définies consistent à : (1) favoriser l'accès des groupes vulnérables à l'emploi par le renforcement de leur employabilité et par la dynamisation des secteurs générateurs d'emploi ; (2) améliorer la productivité du travail par la promotion du dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail et la protection sociale. Toutes les actions menées au niveau du pays dans le cadre du PPTD contribuent à l'atteinte de l'ODD 8 « croissance inclusive et travail décent pour tous » et de la Politique Générale de l'Etat portant spécifiquement sur l'objectif « Emploi décent pour tous ».

Dans les régions Diana et SAVA, l'OIT intensifie ses actions de sensibilisation et de communication, auprès des communautés, en faveur du changement de comportement, sur la perception du travail des enfants et de la valeur de l'éducation. Conjointement, elle met en œuvre des stratégies pour l'amélioration des moyens de subsistance des ménages et des jeunes, à travers ses services directs, tels que la formation sur les bonnes pratiques agricoles, l'éducation financière, la dotation en matériel et des intrants agricoles, l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes. Elle collabore également avec les centres de formations professionnelles pour la formation des jeunes et la Maison Centrale d'Antalaha pour la préparation à la réinsertion sociale des jeunes à leur sortie de prison. Toutes ces actions de l'OIT, en faveur des enfants et des jeunes, ambitionnent à placer les enfants et les jeunes comme vecteur de développement et de la paix sociale.

Sur l'UNFPA :

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) œuvre pour avoir un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement sans danger et le potentiel de chaque jeune réalisé. Aux côtés des femmes, les jeunes sont ainsi au centre de ses interventions. UNFPA est actuellement à son septième programme de coopération avec le gouvernement de Madagascar et préside depuis 2015 le groupe thématique Jeunes du système des Nations Unies (SNU). Depuis les différents programmes de coopération avec le gouvernement qui se sont succédés, UNFPA apporte son soutien au Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) afin de promouvoir l'agenda de la jeunesse. A titre d'illustration, grâce à l'appui de UNFPA, le MJS a pu mettre à jour la Politique nationale de la Jeunesse du Pays en 2014 après une consultation nationale des jeunes. De même, l'année 2018 a été marquée par le lancement officiel par le Premier Ministre de la feuille de route nationale du dividende démographique qui met en exergue l'importance de l'investissement pour la jeunesse, avec l'appui de UNFPA. Une vingtaine de centres de jeunes a également été mise en place, en milieux urbain et rural, scolaire et extra-scolaire, afin que les jeunes puissent s'y épanouir.

Entrant dans le cadre de la mise en œuvre des Résolutions 2250 et 2419 du Conseil de sécurité des Nations Unies, UNFPA apporte son appui au gouvernement pour que les jeunes puissent participer positivement à la consolidation de la paix. En 2018-2019, elle a bénéficié des fonds pour la consolidation de la paix et a pu mener conjointement avec d'autres agences du SNU un projet où les jeunes du sud du pays ont pu bénéficier des informations sur la paix et la culture de non-violence, intégrer les dialogues communautaires à travers des plateformes mixtes de concertation et participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans locaux de paix.

Sur l'UNICEF :

L'UNICEF est présent à Madagascar depuis 35 ans et appuie le gouvernement dans les domaines de santé, nutrition, eau et assainissement, protection de l'enfant, politique, protection sociale et des stratégies transversales comme la communication pour le développement. L'UNICEF met en œuvre les activités à travers des partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux au niveau central ainsi que dans les régions. Les agents de terrain appuient la mise en œuvre des activités dans les régions. Les deux sections touchées par ce projet sont la Section de Protection de l'Enfant et la Section Communication pour le Développement.

La Section de Protection de l'Enfant vise la prévention et la protection des enfants contre toute forme de violence et exploitation et travaille avec plusieurs Ministères, y compris Population, Justice, Jeunesse et Sécurité Publique, et développe des partenariats avec actuellement une dizaine d'ONG internationales et locales. La Section Communication pour le Développement appuie la mise en œuvre de programmes UNICEF, en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et Sports, le Ministère de l'Intérieur et plusieurs ONG y compris Search for Common Ground.

b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Chaque agence de mise en œuvre (RUNOs), c'est-à-dire, le Fonds des Nations Unies pour la Population, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, et l'OIT est responsable de la mise en œuvre des activités de sa composante et se coordonnera avec les autres agences de mise en œuvre du projet ainsi qu'avec le Secrétariat du PBF et les partenaires nationaux. A titre d'exemple, le séquençement des activités stratégiques et leur portée seront discutés avec les autres RUNOs et le Secrétariat.

L'agence lead, qui est l'OIT, sera responsable de la consolidation des rapports semestriels, annuels et de fin de projets (narratifs et financiers), des plans de mise en œuvre, des plans de suivi-évaluation et de toute autre note sur le projet. Les autres agences récipiendaires fourniront les informations nécessaires à l'agence lead dans les délais requis. Le chef de projet de l'agence lead assurera la coordination du projet. Les RUNOs sont directement responsables de la mise en œuvre du projet sous le contrôle technique d'un Comité Technique de projet et la supervision stratégique du Comité de pilotage du Portefeuille de Consolidation de la Paix. L'ensemble de l'équipe projet s'assurera de conserver une communication fréquente et régulière avec le Secrétariat du PBF.

Réunions de projets. Sur une base mensuelle les réunions de projets réuniront les responsables assignés au projet ainsi que le Secrétariat PBF pour discuter des progrès du projet. Elles sont organisées par l'agence lead ou bien par le Secrétariat. Par ailleurs les cadres techniques des agences participeront aux réunions de coordination du portefeuille PBF qui seront organisées par le Secrétariat.

Comité technique du projet. Le Comité technique du projet se réunit sur une base régulière (au moins trimestrielle) afin d'apprécier les progrès dans la mise en œuvre des activités des projets, identifier les opportunités et difficultés ainsi que les moyens de mitigation, revoir les plans de travail et de suivi-évaluation, revoir techniquement les rapports, et identifier des solutions aux blocages. Le Comité technique met à jour le tableau des risques et propose au Comité de pilotage des réorientations stratégiques pouvant permettre une plus grande efficacité des projets. La composition du Comité technique est comme suit : Départements ministériels impliqués dans le projet, c'est-à-dire les Ministères de la Justice, de la Jeunesse, de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, du Travail, de la Sécurité Publique et de l'Intérieur et de la Décentralisation ; la société civile, y compris Search for Common Ground, Grandir Dignement et ~~Cœur~~ et ~~Conscience~~ ; les agences de mise en œuvre et le Secrétariat du PBF.

Comité de pilotage du portefeuille de Consolidation de la Paix. Sous la co-présidence du Premier Ministre et du Coordonnateur Résident, le Comité de Pilotage prend les décisions stratégiques sur le portefeuille de consolidation de la paix.

Il se réunit sur une base au moins semestrielle, identifie les défis et gaps de consolidation de la paix, appuie la recherche de financements complémentaires et effets catalytiques et propose des idées de projets au Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix.

Cf. Annexe C – Liste de vérification

Cf. Annexe D - Tableau – Composition de l'équipe de projet

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l’approche proposée pour mettre à jour les risques et l’ajustement des activités du projet. Inclure le principe “ne pas nuire” et de mitigation des risques.

Le projet peut être confronté à des risques de limiter la bonne exécution des activités ainsi que l’atteinte des résultats et des objectifs. Un état de lieux de l’environnement immédiat spécifique au projet sera réalisé au cours du suivi trimestriel afin d’évaluer l’apparition et le niveau des risques pouvant interférer sur la bonne exécution du projet et prendre les mesures d’atténuation.

Matrice des risques du projet

Risque	Probabilité (Haute, moyenne, faible)	Gravité de l’impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Mitigation
Faible appropriation des Plans locaux de sécurité par les autorités administratives et communautaires	Faible	Moyenne	Implication des autorités administratives depuis la conception du projet. Processus inclusifs d’élaboration des Plans locaux de sécurité – partage des leçons apprises de la mise en œuvre des plans locaux de sécurité dans le Sud.
Insuffisance de ressources pour financer l’ensemble des activités des plans locaux de sécurité (PLS)	Haute	Moyenne	Mobilisation de ressources additionnelles par les RUNOs dès le début du projet (PTF et secteur privé). Transparence sur les montants disponibles pour chaque PLS. Plaidoyer pour l’utilisation des ristournes pour financer les PLS.
Résistance des jeunes à risque à s’impliquer dans le projet	Haute	Haute	Identification-formation de jeunes pairs éducateurs/ implication de jeunes leaders communautaires pour faciliter l’intégration des jeunes à risques dans le projet. Processus inclusifs d’identification de certaines activités du projet pour renforcer leur appropriation. Attractivité du projet incluant des activités sportives et culturelles. Identification des formations qualifiantes adaptées aux besoins spécifiques de chaque jeune.
Marginalisation des jeunes et enfants bénéficiant de mesures alternatives à la détention par les communautés	Moyenne	Moyenne	Sensibilisation des communautés, dialogue intergénérationnel, inclusion de ces jeunes dans les dialogues entre jeunes. Plaidoyer auprès du secteur privé (membres des communautés) pour faciliter leur insertion professionnelle.
Résistance de la communauté à la mise sous régime liberté surveillée des enfants en conflit avec la loi	Moyenne	Moyenne	Information et sensibilisation de la communauté et implication dans la réintégration et le suivi des enfants en liberté surveillée

impliqués dans des affaires de vol de vanille			
Faible diversification des secteurs économiques régionaux, entraînant l'étranglement du marché du travail et rendant difficile la réinsertion et l'insertion professionnelle	Moyenne	Moyenne	Plaidoyer auprès des gouverneurs des régions pour qu'ils soient imbus des risques de non identification et promotion d'autres métiers et secteurs prometteurs.
Faible implication/ représentation des jeunes et des femmes dans les structures de concertation	Faible	Moyenne	Le projet s'appuiera sur les dynamiques existantes de promotion de la participation des femmes et des jeunes, et développera des méthodologies pour que la voix des jeunes et des femmes soit effectivement entendue et prise en compte dans les structures de concertation.

d) **Suivi/évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Le suivi de ce projet mettra l'accent sur la participation des bénéficiaires et des autorités nationales impliquées en vue d'une meilleure appropriation du processus, du suivi et des résultats. Dans cette perspective, les différentes parties prenantes seront impliquées dans le système de suivi et évaluation en termes d'analyse, de réflexion critique et de communication des résultats. Chaque agence a la responsabilité d'assurer le suivi et évaluation des activités qui la concernent et ce à par ses propres personnels techniques et de S&E.

L'agence lead est le responsable de la qualité et de la cohérence du suivi et évaluation du projet, notamment de la compilation des données collectées, de la qualité des rapports et de la ponctualité de leur soumission. Elle établira le plan de suivi-évaluation du projet avec les agences et l'appui du chargé de suivi-évaluation du Secrétariat du PBF, et se coordonnera de manière régulière avec ce dernier.

Le suivi des produits du projet sera assuré par les agences et reposera sur : i) la collecte et l'analyse des données disponibles pour la prise des décisions, notamment par le biais d'un suivi communautaire (Community based monitoring) ; ii) la production de rapports de progrès semestriels pour la redevabilité, iii) les visites conjointes de terrain et iv) la tenue des revues semestrielles et annuelles. L'agence lead, en coordination avec les autres RUNOs et le Secrétariat PBF, s'assurera de la collecte des niveaux de référence des indicateurs dans les 3-4 premiers mois du projet.

Un plan de mise en œuvre intégré sera élaboré en début du projet et revu régulièrement (au moins chaque année). Le plan de suivi-évaluation du projet sera aussi élaboré conjointement par les partenaires au projet avec le Secrétariat du PBF. Les exercices de suivi communautaire et enquêtes de perceptions éventuellement commandées seront organisés sous le leadership du Secrétariat, qui veillera à la coordination dans la méthodologie de suivi entre les différents projets PBF et à la cohérence des différents exercices

Le projet fera l'objet d'une évaluation qui sera commandée par le Bureau d'Appui à la consolidation de la Paix dans les 6-9 premiers mois de sa mise en œuvre. Une évaluation finale indépendante sera réalisée par l'agence lead à la fin du projet. Les TDR des évaluations du projet seront élaborés en étroite coordination avec les partenaires au projet et revus et validés par le Secrétariat du PBF et le Bureau d'Appui à la

consolidation de la Paix. Le groupe de référence de l'évaluation finale indépendante sera composé à minima d'un représentant de l'agence lead, du Secrétariat et de PBSO.

Le budget S&E du projet proposé est le suivant :

Collecte de niveaux de références des indicateurs qui ne sont pas disponibles, enquête de perception	5 446 USD
Missions de suivi sur terrain	45 000 USD
Personnel de suivi	14 000 USD
Evaluation finale	32 000 USD 40 368 USD

Pourcentage du budget de S&E sur le budget total du projet : ~~5,55~~ **7%**

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

L'existence des plateformes régionales ou réseaux d'acteurs existants dans les deux régions est une opportunité pour encourager leurs interventions qui s'alignent et se complètent avec celles du projet. Les appuis aux groupements des jeunes et des structures de prise en charge communautaire favorisent le transfert des connaissances et des expertises pour la continuité des actions.

Pour la continuité des mesures alternatives à la détention-pour les enfants en conflit avec la loi, le transfert de compétences et les appuis dans l'application de ces mesures permettent aux instances judiciaires et communautaires et de la société civile de continuer dans cette voie. Aussi la révision de la politique pénale appliquée dans les infractions en relation avec la vanille permettra plus de souplesse dans le traitement des enfants en conflit avec la loi et un recours plus systématique aux mesures alternatives à la détention et qui privilégient la rééducation plus que la sanction.

Les mesures de la durabilité portent sur le plaidoyer auprès des différents structures et acteurs communautaires pour développer leurs plans d'actions respectifs ou collectifs et de mobiliser les ressources communes pour leur mise en œuvre, notamment le plaidoyer sur les questions de ristournes de la vanille.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

La proposition de budget alloue une part importante pour les interventions directes en faveur des initiatives des jeunes et des communautés pour la prévention de la délinquance et cohésion sociale, de la réinsertion socio-professionnelle en vue d'assurer la stabilité durable de la cohésion sociale. Le budget est réparti entre les trois agences sur le total des coûts directs des activités, de telle sorte que la dimension institutionnelle, communautaire et individuelle et la promotion du genre et des jeunes soient complémentaires, pour plus d'effets d'entraînement sur l'ensemble des cibles et de la population en général. Etant donné que les zones d'intervention touchent deux régions (Diana et Sava), le budget proposé couvre les deux régions avec des voyages et missions entre les deux régions, le suivi et les échanges d'expériences entre les bénéficiaires.

La proposition du transfert des fonds adopte l'approche standard de l'ONU qui consiste en deux tranches. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la première tranche et que le rapport à mi-parcours a été soumis.

Cf. Les tableaux du budget en annexe D (document Excel à part) – Feuille 1.

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)

31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation

- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 3 - Les jeunes filles et garçons vulnérables sont encouragés et soutenus pour prévenir leur enrôlement dans la délinquance et la violence</p> <p>Résultat 3 : D'ici la fin du projet, les jeunes vulnérables et à risque de s'engager dans la criminalité et violence liée à la filière vanille ont une résilience renforcée</p> <p>ODD 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p> <p>16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants</p> <p>16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité</p> <p>16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p> <p>16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux</p> <p>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à</p>	<p>Produit 1.1.1 Un processus de concertation et de prise de décision (dialogue social) inclusif des acteurs clés concernant la chaîne d'approvisionnement de la filière vanille est facilité</p> <p>Produit 1.1.1. L'implication de tous les groupes d'acteurs clés de la chaîne d'approvisionnement de vanille dans les structures de concertation est effective</p> <p>Liste des activités relevant du produit : Activité 1.1.1. Réaliser une cartographie des acteurs et des interventions autour de la chaîne d'approvisionnement de la filière vanille</p> <p>Activité 1.1.2. Mener des activités de renforcement de capacités des structures et groupes d'acteurs clés pour une meilleure inclusion</p> <p>Activité 1.1.3. Organiser des séries de dialogue social inclusif sur les questions clés de la filière vanille, notamment les questions de réglementation du secteur</p> <p>Activité 1.1.4. Mener un plaidoyer au niveau national pour la révision de la politique pénale de la vanille.</p> <p>Produit 1.2. Les institutions locales de lutte contre la corruption sont renforcées</p> <p>Liste des activités relevant du produit</p> <p>Activité 1.2.1. Mener des interventions pour soutenir la lutte anti-corruption dans la filière vanille</p>	<p>Indicateur 1.1. Pourcentage des groupes d'acteurs des zones productrices de vanille ayant une perception positive des décisions prises dans le secteur</p> <p>Niveau de référence : 72%</p> <p>Cible : 75% 85%</p> <p>Taux de participation des groupes d'acteurs clés de la chaîne d'approvisionnement de vanille dans les structures de prise de décision</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Pas du tout : 30,3%</p> <p>Une partie : 45,5%</p> <p>Tous les acteurs : 24,2%</p> <p>Cible : 80%</p> <p>Pourcentage des acteurs clés ayant augmenté leur capacité en termes de gouvernance dans le secteur vanille pour une meilleure inclusion</p> <p>Niveau de référence : 67,4%</p> <p>Cible : 80%</p> <p>Proportion des instances habilitées à recevoir des doléances pour des cas de corruption qui ont des mécanismes de doléances opérationnelles</p> <p>Niveau de référence : 33%</p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet</p> <p>Rapport de Collecte de données de base dans le cadre de l'Enquête de perception en début et fin de projet</p> <p>Focus group à mi-parcours</p> <p>Acteurs inscrits dans les fiches de présence des réunions/nombre total des acteurs membres des structures</p> <p>Rapport Pre-test & Post test de formation</p> <p>Fréquence de collecte : A chaque fin de formation</p> <p>Registres des institutions luttant contre la corruption sur une base trimestrielle</p>	

<p>tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Activité 1.2.3. Appuyer les FDS pour renforcer leur contrôle dans les trois points de passage principaux de la vanille volée (Sava)</p>	<p>Cible : 100%</p>		
<p>Résultat 2 – La collaboration entre les communautés et les forces de défense et de sécurité, ainsi que des réponses communes, sont promues</p> <p>Résultat 2 : Une meilleure collaboration entre les communautés et les forces de défense et de sécurité dans la prévention de la violence dans le secteur de la vanille est instaurée</p> <p>(Cible(s) ODD 16)</p>		<p>Indicateur 2.1 : Proportion des cas de violence liée à la vanille traités auprès des FDS pendant la phase de mise en œuvre du projet</p> <p>Niveau de référence : 30%</p> <p>Cible : Réduction de 25 points</p> <p>Indicateur 2.2 : Nombre de cas de vindicte populaire dans le secteur de la Vanille</p> <p>Niveau de référence : 2% des cas</p> <p>Cible : 25%</p>	<p>Registre au niveau de la structure de signalement des cas de violence et d'insécurité (dans les communes dotées de plan d'action)</p> <p>Fréquence : Trimestriel</p> <p>Collecte de données de base au début et Évaluation finale</p>	

<p>16.2. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants</p> <p>16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Produit 2.1.1. La compréhension et le rapprochement communautaire sur les questions de prévention de la violence dans le secteur de la vanille et les enjeux y afférents sont améliorés</p> <p>Produit 2.1 Les communautés disposent des capacités requises pour prévenir les diverses formes de violence dans le secteur de la vanille</p> <p>Liste des activités relevant du produit : Activité 2.1.1. Sensibiliser les communautés et le secteur privé sur les causes et les conséquences de la violence dans le secteur de la vanille, à travers les médias de proximité, les réseaux sociaux, les plateformes numériques et les pairs éducateurs</p> <p>Activité 2.1.2. Organiser des dialogues communautaires et intergénérationnels sur les thématiques de la prévention de la délinquance, la violence, l'insécurité et la promotion de la cohésion sociale</p> <p>Activité 2.1.3 : Appuyer le renforcement des mécanismes de coordination des différents structures et acteurs communautaires dans la prévention de la délinquance des jeunes à travers la création d'un système de référencement au niveau des sites d'interventions.</p> <p>Activité 2.1.4 : Renforcer des capacités des structures mises en place par la dotation d'outils de travail, la formation sur le suivi et l'évaluation, y compris le suivi des « dimam-paritra » (convention collective locale)</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Pourcentage des jeunes et enfants des communes d'intervention ayant compris les questions de prévention de la violence dans le secteur de la vanille (désagrégé par âge et sexe)</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Féminin : 43,6%</p> <p>Masculin : 46,2%</p> <p>Total : 44,8%</p> <p>Cible : Augmentation de 60%</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Existence de mécanismes fonctionnels pour la prévention de la délinquance des jeunes</p> <p>Niveau de référence : Non</p> <p>Cible : Oui</p>	<p>Enquête de base et Évaluation finale</p> <p>Rapports d'activités (Réunions, Ateliers, ...)</p> <p>Rapport de Visite sur terrain de l'équipe du projet</p> <p>Fréquence de collecte : trimestrielle</p>	
	<p>Produit 2.2. Une meilleure collaboration entre les communautés et les forces de défense et de sécurité dans la prévention de la violence dans le secteur de la vanille est promue</p> <p>Produit 2.2 Les communes d'intervention ont des plans d'action en collaboration avec les FDS pour réduire les violences dans le secteur vanille et lutter contre l'insécurité</p> <p>Activité 2.2.1. Appuyer la mise en place de plateformes d'échanges, l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'action pour la prévention et les réponses à la violence</p>	<p>Indicateur 2.2.1 Nombre de communes ayant mis en œuvre un plan d'action pour réduire les violences dans le secteur vanille et lutter contre l'insécurité</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 6</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de type de mécanismes d'alertes et de réponses de sécurité opérationnels</p>	<p>Fréquence de collecte : trimestrielle</p> <p>-Copie des PV de délibérations des conseils</p> <p>-Tableau de suivi de la mise en œuvre du plan d'action des communes</p> <p>Fréquence de collecte : trimestrielle</p>	<p>Check list de vérification de l'opérationnalisation du comité de vigilance, Andrimasompokolona et</p>

<p>Résultat 3 – Les jeunes filles et garçons vulnérables sont encouragés et soutenus pour prévenir leur enrôlement dans la délinquance et la violence</p> <p>Résultat 3 : D'ici la fin du projet, les jeunes vulnérables et à risque de s'engager dans la criminalité et violence liée à la filière vanille ont une résilience renforcée</p>	<p>dans les communautés (acteurs : comités communautaires de vigilance, FDS, représentants des communautés et de la société civile, représentants des institutions étatiques clés, secteur privé)</p> <p>Activité 2.2.1 : Appuyer la mise en place de plateformes d'échanges regroupant tous les acteurs (comités communautaires de vigilance, FDS, représentants des communautés et de la société civile, représentants des institutions étatiques clés, secteur privé)</p> <p>Activité 2.2.2 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'action pour la prévention et les réponses à la violence dans les communautés par les plateformes d'échanges mises en place</p> <p>Activité 2.2.3. Renforcer la collaboration entre les comités de vigilance et les FDS (dont par la mise en place des procédures opérationnelles standards)</p> <p>Activité 2.2.4. Appuyer les associations de femmes et de jeunes la mise en œuvre et le suivi du plan d'action pour la prévention et la réponse à la violence au sein des communautés</p>	<p>Niveau de référence : 0 Cible : 3 types de mécanisme par commune</p>	<p>commission sécurité au niveau des communes ou communautaire</p> <p>Fréquence de collecte : Trimestrielle</p>	
		<p>Indicateur 3.1 : Pourcentage de jeunes bénéficiaires qui sont résilients aux risques de violence et de délinquance (Desagrégé par âge et sexe)</p> <p>Niveau de référence : Féminin : 24,8% Masculin : 8,6% Total : 17,6%</p> <p>Cible : 75%</p> <p>Indicateur 3.2 : Pourcentage des jeunes arrêtés pour vol de vanille</p>	<p>Rapport d'enquête de perception auprès des jeunes</p> <p>Au début et à la fin du projet</p>	<p>Les facteurs de résilience seront définis dans le protocole d'enquête</p>
				<p>Registre de la Maison Centrale Antalaha</p>

<p>(Cible(s) ODD 4, 5, 8)</p> <p>4.4. D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat</p> <p>4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p> <p>5.2. Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation</p> <p>8.6. D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.</p> <p>8.7. Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.</p>	<p>Produit 3.1. L'expansion du phénomène « Forcés » vers les zones de production de vanille est mieux connue et appréhendée par les acteurs locaux et nationaux</p> <p>Produit 3.1. Les jeunes vulnérables et à risque de délinquance sont engagés en tant qu'acteurs de la paix</p> <p>Liste des activités qui appartiennent au produit : Activité 3.1.1. Mener une étude anthropologique sur le phénomène « groupe des jeunes à risque et délinquants », ses manifestations actuelles, ses mutations et son flux migratoire Activité 3.1.2. Organiser des dialogues avec les jeunes membres des « groupes des jeunes à risque et délinquants » en vue de véhiculer des messages liés à la non-violence, à la culture du vivre ensemble, etc. Activité 3.1.3. Organiser des activités culturelles et sportives à destination des jeunes</p> <p>Produit 3.2. La résilience des jeunes vulnérables et à risque de s'engager dans la criminalité et violence liée à la filière vanille est renforcée</p> <p>Produit 3.2. Les jeunes vulnérables et à risques cibles disposent des compétences pour la vie et/ou professionnelles</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Niveau de référence : 65,4%</p> <p>Cible : Diminution de 30 points</p> <p>Indicateur 3.3 : Taux de récidive des jeunes pris en charge dans le cadre du projet</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Diminution de 30 points</p> <p>Pourcentage de jeunes issus de groupes cibles ayant des connaissances améliorées sur la consolidation de la paix pour devenir acteur de la paix</p> <p>Niveau de référence : Féminin 47,9% Masculin 48,4% Total 48,1%</p> <p>Cible : 80%</p> <p>Nombre d'initiatives de paix menées par les jeunes acteurs de la paix</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins trois initiatives</p> <p>Pourcentage de jeunes dont les capacités en matière de compétences de vie sont renforcées (désagrégé par âge et sexe)</p> <p>Niveau de référence : Féminin 50,4% Masculin 41,9% Total 46,7%</p> <p>Cible : 60%</p>	<p>Mini enquête auprès jeunes bénéficiaires à la fin de projet</p> <p>Rapport de Prétest et Post-test de formation,</p> <p>Fréquence de collecte : trimestrielle</p> <p>Rapport d'activité des IP sur l'appui aux initiatives de paix (Tous supports : audio, video, articles,...)</p> <p>Fréquence de collecte : trimestrielle</p> <p>Rapport de Prétest et Posttest de formation</p> <p>Fréquence de collecte : trimestrielle</p>	
---	--	--	---	--

<p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Activité 3.2.1. Renforcer les capacités des jeunes en matière de compétences pour la vie, de culture de non-violence et de vivre ensemble</p> <p>Activité 3.2.2. Soutenir les jeunes vulnérables à travers le renforcement des capacités des structures et associations de jeunesse (ceci comprendra les activités culturelles et sportives)</p> <p>Activité 3.2.3. Organiser des formations professionnelles sur mesure et mener un suivi-accompagnement post formation pour les jeunes vulnérables et à risque</p> <p>Produit 3.3- Les jeunes en conflit avec la loi sont accompagnés pour prévenir leur récidive</p> <p>Produit 3.3. Les enfants en conflit avec la loi incarcérés dans la maison centrale d'Antalaha bénéficient des services de rééducation et des alternatives à la détention pour prévenir la récidive</p> <p>Liste des activités relevant du produit : Activité 3.3.1. Appuyer l'application des mesures alternatives à la détention pour les enfants en conflit avec la loi (exemple, liberté surveillée)</p> <p>Activité 3.3.2. Soutenir les programmes d'accompagnement psychosocial pour les jeunes en conflit avec la loi et leurs familles pendant et après la détention ou les mesures alternatives à la détention, pour éviter la récidive</p> <p>Activité 3.3.3. Renforcer les capacités des jeunes en conflit avec la loi en matière de compétences pour la vie, de culture de non-violence et de vivre ensemble</p> <p>Activité 3.3.4. Organiser des formations professionnelles et mener un suivi-accompagnement post formation pour les jeunes en conflit avec la loi</p> <p>Activité 3.3.5. Mener des actions de plaidoyer auprès des autorités nationales pour l'application des mesures alternatives à la détention</p>	<p>Pourcentage de jeunes bénéficiaires de la formation et de l'accompagnement qui ont été insérés professionnellement ou créé son propre emploi</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Féminin 12,0%</p> <p>Masculin 16,1%</p> <p>Total 13,8%</p> <p>Cible : 20%</p> <p>Indicateur 3.3.1 Pourcentage d'enfants ayant bénéficié de mesure alternatives à la détention prononcées par le juge des enfants (désagrégé par âge et sexe)</p> <p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible : 10% des jeunes en conflit avec la loi bénéficient de mesures alternatives à la détention</p> <p>Indicateur 3.3.2 Pourcentage de jeunes en conflit avec la loi dont les connaissances en matière de compétences de vie sont renforcées (désagrégé par âge et sexe)</p> <p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible : 80%</p> <p>Indicateur 3.3.3 Pourcentage de jeunes en conflit avec la loi ayant acquis des compétences professionnelles (désagrégé par âge et par sexe)</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Féminin : 6,0%</p> <p>Masculin: 8,6%</p> <p>Total : 7,1%</p> <p>Cible : 65%</p>	<p>Rapport d'activité et des IP</p> <p>Fréquence de collecte : trimestrielle</p> <p>Rapport d'activité de l'IP Grandir Dignement</p> <p>Fréquence de collecte : trimestre</p> <p>Résultats pré et post-test de formation</p> <p>Fréquence de collecte :</p> <p>Rapport de formation de l'IP.</p> <p>Fréquence de collecte : Fin de cycle de formation</p>
--	---	---	---

Annexe C: Liste de vérification pour le lancement du projet
Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		A 80% sur l'ensemble des activités – processus en cours sur le terrain pour identifier les meilleurs partenaires
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		Des consultations dans les Régions Diana et Sava
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		Des précisions seront apportées au cours de processus inclusifs avec les potentiels bénéficiaires, associations de jeunesse, intervenants sociaux, autorités locales.
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		En partie sur la gestion, la logistique, les interventions et le suivi et l'évaluation
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe D- Tableau – Composition de l'équipe de projet

Description sommaire de l'équipe et des rôles et responsabilités des staffs

Agence	Titre du poste	Niveau / grade	%age de prise en charge sur le projet	Coût mensuel (USD)	Coût sur la durée du projet (USD)	Description sommaire des fonctions
OIT	Coordonnateur de projet	NOB	100%	2 275	54 600	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la mise en œuvre des activités des 3 agences - Assurer la gestion, le suivi et l'évaluation d'une programmation basée sur les résultats des activités du BFT - Assurer la consolidation des rapports semestriels, annuels et de fin de projets (narratifs et financiers), des plans de mise en œuvre, des plans de suivi-évaluation et de toute autre note sur le projet - Veiller à la qualité et la cohérence du suivi et évaluation du projet, notamment de la compilation des données collectées, de la qualité des rapports et de la ponctualité de leur soumission - Etablir le plan de suivi-évaluation du projet avec les agences et l'appui du chargé de suivi-évaluation du Secrétariat du PBF et coordonner avec celui-ci - Assurer la gestion de l'évaluation finale indépendante à la fin du projet. - Partager les rapports des PV de réunions sur le projet
OIT	Assistance administrative et financier	G6	100%	945	22 680	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion au quotidien de toutes les questions et activités administratives et financières du projet - Gérer les missions du projet et les réunions du projet
UNFPA	Spécialiste jeune et consolidation de la paix	NOA	100%	1 800	43 200	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en œuvre et le suivi des activités avec les partenaires sur le terrain - Collecter et analyser les données/informations sur le projet - Participer aux différentes réunions sur le projet

								<ul style="list-style-type: none"> - Partager les rapports des PV de réunions sur le projet - Elaborer les rapports d'activités pour les interventions relatives à UNFPA et les envoyer au superviseur - Compléter les parties de UNFPA pour les rapports du projet et les envoyer au Chef du projet pour compilation
UNFPA	Chargée de programme adolescents et jeunes, et VIH/SIDA	NOC	27%	783	18 800			<ul style="list-style-type: none"> - Superviser le spécialiste jeune et consolidation de la paix - Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du projet - Participer aux réunions sur le projet <p>Analyser les informations partagées et proposer des orientations en partenariat avec les autres agences</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en œuvre et le suivi des activités avec les partenaires sur le terrain - Collecter et analyser les données/informations sur le projet - Participer aux différentes réunions sur le projet - Partager les rapports des PV de réunions sur le projet - Elaborer les rapports d'activités pour les interventions relatives à l'UNICEF
UNICEF	Field Officer, Protection de L'Enfant/C4D, région Sava	NOB	90%	1 800	43 200			<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation d'une programmation basée sur les résultats.
UNICEF	Field Officer, Protection de l'Enfant, région Diana	NOB	10%	200	4 800			
UNICEF	Spécialiste, Communication pour le développement	NOB	20%	400	8 000			<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la planification, mise en œuvre et suivi des activités de communication et dialogues
UNICEF	Spécialiste suivi et évaluation	NOB	10%	200	4 000			<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le suivi et l'évaluation des résultats du projet et au rapportage
UNICEF /UNFPA	Chauffeur	GS2	100%	320	8 000			<ul style="list-style-type: none"> - Conduire voiture de projet dans la Région Sava
					207 280			Coût Total du staff
								Pourcentage du Staff sur
								14%

				le cout total du projet	
--	--	--	--	-------------------------	--

Annexe E - Analyse des acteurs clés et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet.

Collectivités Territoriales	<p>Il s'agit de la Région et de la Commune dont le leadership et la qualité de gouvernance peuvent être un atout majeur de la réussite de toutes les initiatives.</p> <p>Comme le modèle développé par la Région de DIANA, un conseiller régional fait partie des éducateurs des jeunes pour influencer les changements positifs de comportement et vient en appui aux animateurs, éducateurs et intervenants sociaux.</p>
Quartiers ou Fokontany	<p>Les quartiers ou les fokontany qui sont la plus petite unité administrative de proximité, à travers les chefs fokontany appuyés, peuvent être des leaders de base de la cohésion sociale et de la préservation de l'ordre social. Les chefs fokontany ont aussi un rôle de ray aman-dreny ou parent qui peuvent éduquer et influencer les jeunes et les enfants.</p>
Défenses Villageoises et l'ordre social et sécuritaire.	<p>Il s'agit de l'organisation sociale de base dont les villageois s'organisent par et pour eux-mêmes pour assurer et rétablir l'ordre social et sécuritaire.</p>
Cellules de veille	<p>Elles sont des acteurs en première ligne des signalements et des alertes.</p>
Ministères sectoriels	<p>Il s'agit en premier lieu des ministères en charge de la justice, de la jeunesse, de la population, de l'emploi, de l'économie.</p>
Forces de Défense et de Sécurité	<p>Leurs rôles sont déterminants pour assurer la synergie et la complémentarité. Ils peuvent aussi influencer grandement sur les changements structurels.</p>
Partenaires au développement	<p>Etant l'acteur principal de sécurité et de paix, les FDS, y compris la Police des Mœurs et Protection des Mineurs, et la Gendarmerie Nationale sont incontournables et leur participation et implication à tous les niveaux sont indispensables.</p>
Société Civile	<p>Les partenaires qui ont intervenu et interviennent encore dans les Régions dont les interventions peuvent être complémentaires et en synergie avec le Projet (OIT, UNICEF, UNFPA, GIZ, Projet PIC 2)</p>
Mécanismes de coordination	<p>Illes ONGs et associations (Search for Common Ground, Grandir Dignement, Cœur et Conscience, Save the Children, FIDA, l'Association des Pères Responsables) sont sensibles à toutes les questions liées à la protection des enfants, la paix, la bonne gouvernance. Elles peuvent être aussi une initiatrice et une force de changements à tous les niveaux.</p>
Animateurs, Assistants Sociaux	<p>Réseaux de la Protection de l'Enfant aux niveaux des districts et communes, Comités régionaux de Lutte contre le Travail des Enfants</p> <p>Leur intervention est nécessaire en fonction des initiatives à mener par le Projet. Mais s'agissant des enfants et jeunes en situation de crises ou victimes d'abus, leur prise en charge est primordiale pour assurer la qualité de l'intervention.</p>

Groupements professionnels et entreprises Leurs missions et rôles ne se limitent pas à l'aspect économique. Ils peuvent aussi évoluer dans la responsabilité sociale de l'entreprise ou participer pour la cause commune. Dans la Région Sava, le groupement des opérateurs réalise des sensibilisations auprès des producteurs pour veiller à la qualité de la vanille. Dans la Région de Diana, le secteur privé contribue à l'insertion professionnelle des jeunes à risque ou ex-délinquants.

Centres de services Il s'agit des centres de rééducation sociale et centres de formation technique et professionnelle dont les services offerts peuvent influencer les tendances de résultats escomptés.

Communautés, y compris parents Leur action d'éducation, de socialisation et d'encadrement influence sur le changement de comportement des jeunes.

Table 1.1: Budgetary Support to Transport Sector Activities, 2010-2014

Activity / Product	Description of activity / product	Budget (USD)		Total Budget (USD)		Budget (USD)		Total Budget (USD)	Percentage of budget allocated to transport activities	Total Budget (USD)	Percentage of budget allocated to transport activities
		ESF	UNEP	ESF	UNEP	ESF	UNEP				
Product 1.1:											
The proceeds from the sale of the land parcels owned by the Government of the Democratic Republic of Congo (DRC) are used to finance the construction of the road network in the DRC.											
Activity 1.1.1	Construction of the road network in the DRC	10,000,000	10,000,000	20,000,000	0	20,000,000	0	20,000,000	100%	20,000,000	100%
Activity 1.1.2	Construction of the road network in the DRC	10,000,000	10,000,000	20,000,000	0	20,000,000	0	20,000,000	100%	20,000,000	100%
Activity 1.1.3	Construction of the road network in the DRC	10,000,000	10,000,000	20,000,000	0	20,000,000	0	20,000,000	100%	20,000,000	100%
Activity 1.1.4	Construction of the road network in the DRC	10,000,000	10,000,000	20,000,000	0	20,000,000	0	20,000,000	100%	20,000,000	100%
Product 1.2:											
The proceeds from the sale of the land parcels owned by the Government of the Democratic Republic of Congo (DRC) are used to finance the construction of the road network in the DRC.											
Activity 1.2.1	Construction of the road network in the DRC	10,000,000	10,000,000	20,000,000	0	20,000,000	0	20,000,000	100%	20,000,000	100%
Activity 1.2.2	Construction of the road network in the DRC	10,000,000	10,000,000	20,000,000	0	20,000,000	0	20,000,000	100%	20,000,000	100%
Activity 1.2.3	Construction of the road network in the DRC	10,000,000	10,000,000	20,000,000	0	20,000,000	0	20,000,000	100%	20,000,000	100%
Product 1.3:											
The proceeds from the sale of the land parcels owned by the Government of the Democratic Republic of Congo (DRC) are used to finance the construction of the road network in the DRC.											
Activity 1.3.1	Construction of the road network in the DRC	10,000,000	10,000,000	20,000,000	0	20,000,000	0	20,000,000	100%	20,000,000	100%
Activity 1.3.2	Construction of the road network in the DRC	10,000,000	10,000,000	20,000,000	0	20,000,000	0	20,000,000	100%	20,000,000	100%
Activity 1.3.3	Construction of the road network in the DRC	10,000,000	10,000,000	20,000,000	0	20,000,000	0	20,000,000	100%	20,000,000	100%

